

HUILE DE PALME AU CAMEROUN : LE DOUBLE JEU D'HERAKLES FARMS



HUILE DE PALME AU CAMEROUN : LE DOUBLE JEU D'HERAKLES FARMS

En septembre 2012, l'Oakland Institute a publié, en collaboration avec Greenpeace International, un rapport sur le projet d'aménagement par SG Sustainable Oils Cameroon Ltd. (SGSOC), filiale de l'entreprise américaine Herakles Farms d'une plantation de palmiers à huile sur plus de 73 000 hectares dans le Sud-Ouest du Cameroun. Ce rapport, intitulé *Herakles Farms au Cameroun... Une déforestation massive travestie en projet de développement durable*, décrit les principales failles du projet et les méthodes douteuses employées par l'entreprise new-yorkaise¹ et son PDG Bruce Wrobel pour donner l'impression que la future plantation s'inscrit dans une démarche durable et profitable pour le Cameroun².

L'Oakland Institute a récemment obtenu des documents de l'entreprise concernant ce projet de plantation. Ces documents comportent des éléments prouvant qu'Herakles Farms est en train de duper les investisseurs, les communautés locales, le gouvernement et la population du Cameroun quant à la situation du projet et de ses activités dans ce pays.

Le présent rapport dénonce les contradictions flagrantes entre, d'une part, la façon dont l'entreprise présente son projet au grand public et, d'autre part, le discours qu'elle tient aux investisseurs et créanciers potentiels. Il révèle également des communications internes qui contredisent les perspectives optimistes pour le projet d'huile de palme présentées par l'entreprise aux investisseurs.

L'Oakland Institute et Greenpeace International mettent plusieurs de ces documents à la disposition du public pour mieux informer les citoyens et les autorités – au Cameroun comme aux États-Unis – sur les tenants et les aboutissants du projet d'Herakles Farms. Des mesures appropriées doivent désormais être prises pour protéger les communautés camerounaises et préserver une zone de forêts tropicales largement intacte, actuellement menacées par les ambitions d'Herakles Farms.

Neuf déclarations fausses, mensongères ou inexactes ont été relevées dans des documents ou communications d'Herakles Farms concernant son projet de plantation de palmiers à huile au Cameroun.

1. « [HERAKLES FARMS A] OBTENU TOUS LES PERMIS ET AUTORISATIONS NÉCESSAIRES POUR DÉMARRER LES OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN³ »

En mars 2013, dans une présentation à l'attention de ses investisseurs potentiels, Herakles Farms a affirmé : « Herakles a obtenu un bail de 99 ans [...] ainsi que tous les permis et autorisations nécessaires pour démarrer les opérations sur le terrain⁴. »

Dans une note interne datée d'octobre 2012, un cadre de l'entreprise affirmait qu'Herakles n'était pas en possession des autorisations gouvernementales requises pour procéder à la plantation⁵. Depuis, la situation n'a pas évolué et Herakles Farms n'a toujours pas obtenu tous les permis nécessaires au lancement des activités sur le terrain.

Conformément à la loi de 1976 régissant l'allocation des terres domaniales au Cameroun, toute attribution d'une concession supérieure à 50 hectares doit faire l'objet d'un décret présidentiel⁶. Une partie de la concession octroyée à Herakles se situe sur des terres appartenant à l'État. L'accord (ou « convention d'établissement ») conclu en 2009 avec le gouvernement camerounais n'a pas été signé par le président⁷. À ce jour, aucun décret présidentiel n'a été signé ou publié. L'accord passé avec le gouvernement ne dispense pas l'entreprise d'obtenir les autorisations prévues par la loi, notamment un bail foncier, avant d'exercer ses droits sur la terre⁸.

Cette contradiction entre les discours et les faits montre que la situation du projet a été présentée de manière inexacte par Herakles Farms, et conduit à se demander dans quelle mesure l'entreprise opère sur une base légale au Cameroun⁹.

2. « NOUS AVONS RENONCÉ AU BOIS AU PROFIT DU GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS [...] NOUS NE SOMMES PAS DES EXPLOITANTS FORESTIERS¹⁰ »

Dans une lettre ouverte en réponse au rapport de septembre 2012, Bruce Wrobel a déclaré que seul le gouvernement camerounais bénéficierait de la vente du bois prélevé sur la concession.

LETTRE OUVERTE DE BRUCE WROBEL, SEPTEMBRE 2012¹¹

« [L'Oakland Institute affirme que] nous ne payons qu'un dollar par hectare pour la location de la terre, et suggère qu'avec un tarif aussi bas nous escroquons le gouvernement. Ce chiffre est exact mais trompeur, si bien que nous sommes surpris que l'Institut le retourne contre nous. Si nous devions payer le prix suggéré par l'Institut, ce serait en échange du bois situé sur la concession. Nous aurions en effet pu négocier des droits sur le bois et payer un tarif plus élevé. Mais nous y avons renoncé au profit du gouvernement et opté pour un tarif de location moins élevé, car nous ne sommes pas des exploitants forestiers. Nous allons couper, tailler et stocker le bois pour le gouvernement. Ces opérations nous coûteront plus de 75 millions de dollars et apporteront une plus-value importante au gouvernement lors de la vente. D'après nos estimations, la vente aux enchères de ce bois devrait rapporter plusieurs millions de dollars aux autorités camerounaises. Alors s'il vous plaît, Oakland, accordez un peu de crédit au gouvernement camerounais. Ses représentants se sont avérés de rudes et excellents négociateurs, et savaient parfaitement ce qu'ils faisaient. »

Mais aujourd'hui, c'est une toute autre histoire qu'Herakles Farms raconte à ses investisseurs. Dans sa brochure *Investment opportunity* (opportunité d'investissement) datée de mars 2013, on pouvait lire que « la vente du bois pourrait entraîner une hausse immédiate des bénéfices » pour l'entreprise. Dans un autre document intitulé *Value Drivers*¹², Herakles Farms informe ses investisseurs que l'exploitation forestière pourrait rapporter entre 60 et 90 millions de dollars au cours de la phase initiale du projet, en attendant les revenus de la production d'huile de palme qui seront générés lors des phases ultérieures.

L'entreprise affirme avoir « obtenu l'autorisation du ministère des Forêts pour transformer et vendre¹⁵ » le bois commercialisable. La réglementation camerounaise stipule que le droit de récolter et de commercialiser le bois situé sur des terres domaniales, prélevé en vue de développer un projet agricole, ne peut être accordé qu'à des entreprises d'exploitation forestière accréditées par le biais d'un marché public¹⁶.

EXTRAIT DU DOCUMENT D'HERAKLES FARMS INTITULÉ *VALUE DRIVERS* (MARS 2013)¹³

« HF est en train de négocier avec le ministère des Forêts la création d'un éventuel partenariat afin de vendre le bois commercialisable issu de la concession. HF estime que cette vente pourrait rapporter entre 1 000 et 1 500 dollars supplémentaires par hectare au cours du processus de déboisement – soit entre 60 et 90 millions de dollars pour les sept prochaines années. »

« Vente du bois commercialisable :

- D'après une étude, jusqu'à 3 milliards de mètres cubes de bois pourraient être prélevés sur la concession
- Herakles a reçu l'autorisation du ministère des Forêts pour transformer et vendre [le bois]
- D'après le prix initial fixé, la vente du bois pourrait entraîner une hausse immédiate des bénéfices »

En réalité, Herakles Farms n'est pas autorisée à exercer des activités d'exploitant forestier ou de négociant en bois au Cameroun, comme Bruce Wrobel l'a d'ailleurs reconnu dans sa lettre ouverte de septembre 2012 (« Nous ne sommes pas des exploitants forestiers¹⁷ »). Il y a donc peu de chances pour que l'entreprise soit en mesure de prélever et commercialiser légalement le bois issu de la concession.

Par ailleurs, le Cameroun est en train de finaliser la mise en œuvre d'un Accord de partenariat volontaire (APV) avec l'Union européenne. Cet accord vise à garantir que tout le bois destiné au marché national ou exporté en Europe ou vers d'autres marchés soit pleinement conforme à la réglementation forestière en vigueur. On voit mal comment le bois récolté par Herakles Farms serait conforme aux exigences de l'APV¹⁸.

Ces informations trompeuses et ces obstacles juridiques soulèvent des questions quant à la validité des prévisions de revenus à court terme communiquées aux investisseurs, qui reposent en grande partie sur la vente du bois issu de la concession en attendant que les palmiers à huile arrivent à maturité.

3. « LA CORRUPTION NE SERA JAMAIS TOLÉRÉE AU SEIN D'HERAKLES FARMS¹⁹ »

Herakles Farms insiste sur le fait qu'elle développe son projet en conformité avec les normes anti-corruption, et qu'elle a adopté une « politique mondiale anti-corruption », consultable sur son site Internet²⁰.

Cependant, l'Oakland Institute et Greenpeace International ont en leur possession des éléments indiquant que des employés d'Herakles Farms auraient pris part à des activités de corruption, versé des pots-de-vin et fait des promesses d'emploi pour rallier un plus grand soutien en faveur du projet au Cameroun.

Interrogé à ce sujet, un employé d'Herakles Farms a répondu : « Bien entendu, des enveloppes ont été distribuées [...] C'est comme ça que vous vous facilitez les choses. » Et d'ajouter que l'ancien directeur des plantations Herakles Farms « distribuait un grand nombre d'enveloppes et des sommes d'argent considérables²¹ ».

Des informations faisant état de pratiques de corruption similaires impliquant d'autres employés d'Herakles Farms (notamment du personnel expatrié) ont été transmises à l'Oakland Institute et Greenpeace International.

Si elles sont confirmées, ces allégations viendraient corroborer les conclusions du rapport publié en février 2013 pour le compte du ministère camerounais des Forêts et de la Faune et du Programme de gestion durable des ressources naturelles (PSMNR) : « Au cours de sa mission d'enquête effectuée auprès de 20 villages, l'équipe a recueilli de nombreuses informations sur les méthodes employées par la SGSOC. Les négociations [pour la terre] sont émaillées de nombreux actes d'intimidation et de corruption qui visent des chefs, des membres influents ou des responsables des communautés²². »

4. CE PROJET DE PLANTATION DE PALMIERS À HUILE EST UNE « OPPORTUNITÉ D'INVESTISSEMENT²³ »

Selon des informations obtenues en avril 2013, l'entreprise se trouve dans une situation financière difficile²⁴. Dans une conversation email, un employé d'Herakles Farms affirme que l'entreprise est à court de liquidités.

Ces nouvelles informations révèlent les inquiétudes au sein de l'entreprise quant à la nécessité de changer de mode de fonctionnement, en particulier concernant les activités de déboisement: « les forestiers ne savent même pas comment s'y prendre pour abattre des arbres sur un site destiné à accueillir la plantation. Ils nous coûtent beaucoup mais avec peu de résultats²⁵. »

Herakles Farms met en avant son projet pilote au Ghana comme un gage de son expérience et affirme, dans ses communications aux investisseurs, que la valeur de cette plantation s'établit entre 20 et 25 millions de dollars²⁶.

Cependant, il semblerait que l'entreprise s'apprête à vendre sa plantation ghanéenne à un prix bien plus bas (entre 10 et 12 millions de dollars) afin de rembourser certains de ses investisseurs²⁷. Des documents destinés aux investisseurs²⁸ montrent qu'Herakles Farms a déjà dépensé 40 millions de dollars dans sa plantation au Cameroun – une somme importante si l'on considère que l'entreprise n'a toujours pas obtenu les autorisations nécessaires au développement du projet et ne dispose que de quatre petites pépinières.

5. « HERAKLES FARMS EST EXPÉRIMENTÉE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT, DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE PROJETS AGRICOLES EN AFRIQUE²⁹ »

L'expérience dont Herakles Farms se prévaut dans ce type de projets³⁰ se limite à un projet pilote au Ghana, une plantation de palmiers à huile de 2 500 hectares exploitée depuis 2008.

En réalité, Herakles Farms a démontré à bien des égards son incapacité à mettre en place de façon adéquate et durable un projet de production d'huile de palme.

Violation du droit camerounais

Herakles Farms n'a pas respecté les normes et législations nationales, ce qui lui a valu d'être poursuivie en justice à plusieurs reprises³¹ et notamment d'être condamnée par injonction du tribunal à cesser pendant neuf mois ses activités sur la concession entre août 2011 et avril 2012³².

De plus, le ministère des Forêts et de la Faune a pris des mesures en avril 2012 pour mettre un terme à l'exploitation forestière illégale sur la concession, après avoir constaté que plusieurs infractions avaient été commises et que des arbres étaient abattus sans autorisation³³. D'après les conclusions de l'Observateur indépendant au contrôle forestier du Cameroun, organisme financé par l'Union européenne, l'entreprise a déboisé illégalement 60 hectares de forêts. Le ministère des Forêts et de la Faune a condamné la SGSOC/Herakles Farms à une amende et des dommages et intérêts d'un montant d'environ 45 000 dollars³⁴.

Mauvaises pratiques

Herakles Farms a commencé à développer ses pépinières dès 2010 – soit avant d'avoir effectué une évaluation de l'impact environnemental, signé un bail foncier et obtenu le consentement des communautés concernées par le projet³⁵.

Bien qu'elle prétende que le projet est accueilli favorablement par les communautés locales³⁶, Herakles Farms n'a pas réussi à dégager un large consensus et fait face à une opposition importante dans un grand nombre de villages³⁷.

Litige juridique avec un sous-traitant

D'après des informations reçues par le Oakland Institute, un sous-traitant engagé par Herakles Farms en mars 2012 pour défricher le site accuse l'entreprise de mauvaise foi³⁸.

Le sous-traitant aurait été amené à croire qu'à partir de décembre 2011, Herakles Farms disposait des autorisations nécessaires délivrées par les autorités camerounaises pour démarrer les travaux de déforestation. Cependant, comme nous l'avons déjà dit plus haut, Herakles Farms n'a pas obtenu les permis nécessaires pour démarrer ce chantier.

D'après les informations qui nous ont été transmises³⁹, le sous-traitant avait fait part de ses préoccupations et demandé des explications à l'entreprise concernant le statut des autorisations ; Herakles Farms a mis fin à son contrat en juin 2012. Le sous-traitant demanderait désormais à être dédommagé afin de couvrir les dépenses entraînées par la mobilisation des engins et du personnel sur place, et pour compenser le manque à gagner.

6. « LES INVESTISSEURS BÉNÉFICIENT EN OUTRE D'UNE COUVERTURE COMPLÈTE DES RISQUES POLITIQUES FOURNIE PAR LA COMPAGNIE ZURICH ASSURANCE⁴⁰ »

Dans le document intitulé *Investment Opportunity* d'Herakles Farms, on peut lire que « les investisseurs bénéficient en outre d'une couverture complète des risques politiques fournie par la compagnie Zurich Assurance⁴¹ ».

Les assurances contre les risques politiques protègent les investisseurs en cas d'expropriation, de guerre civile, d'annulation de permis ou d'autres événements pouvant nuire à la bonne conduite d'un projet, en fonction des caractéristiques de chaque contrat. D'après un rapport récemment publié par Munden Project sur les risques financiers dans le secteur agricole⁴², ces polices d'assurance « constituent une garantie qui facilite les investissements dans les pays en développement », mais prévient que « la plupart de ces contrats peuvent être invalidés si le client, ou des tiers agissant pour son compte, se livrent à des pratiques coercitives. Cette situation peut notamment se présenter en cas de litiges fonciers⁴³. »

Au vu des éléments indiquant qu'Herakles Farms s'est livrée à des actes « d'intimidation et de corruption⁴⁴ » et à des violations persistantes de la loi, on peut se demander si ses investisseurs seraient effectivement couverts par l'assurance contre les risques politiques de la compagnie Zurich.

7. « LA PLANTATION AU CAMEROUN EST DÉJÀ BIEN EN PLACE⁴⁵ »

Dans son document intitulé *Investment Opportunity* de mars 2013, Herakles Farms annonce envisager, d'ici à la fin de l'année, de déboiser 10 000 hectares de forêts pour planter les 1,5 million de jeunes plants de ses pépinières⁴⁶. Mais d'après son propre personnel, l'entreprise n'a pas les capacités de procéder au défrichage d'une telle surface. De plus, la croissance des plants est désormais trop avancée, l'entreprise en ayant commandés plus que ce qu'elle ne pouvait en gérer dans ses pépinières.

Étant donné l'inefficacité dont fait preuve Herakles Farms sur le terrain, l'exploitation forestière risque de ne jamais générer les bénéfices escomptés. D'après un employé de l'entreprise, l'équipement mobilisé sur place, à savoir trois bulldozers et trois pelleteuses, n'a permis de défricher que cinq hectares en 44 jours, pour un coût de 40 000 dollars par hectare. Si les coûts se maintiennent à un niveau aussi élevé, l'exploitation forestière n'entraînera pas la « hausse des bénéfices » annoncée.

Cet employé affirme également qu'Herakles Farms aurait besoin de 10 000 hectares pour planter les jeunes plants disponibles, ce qui « là encore est une tâche presque impossible⁴⁷ ».

« Il y a déjà 1,5 million de jeunes plants dans la pré-pépinière qui auraient dû être plantés depuis plus de neuf mois. Après le transfert, ils avaient l'air mal en point et gravement étiolés, nous avons dû les tailler pour atténuer le choc. Concernant le déboisement, peu de progrès ont été faits.

Les forestiers engagés pour les opérations de défrichage sont complètement déboussolés et ne savent pas comment s'y prendre. Ils ne savent même pas comment faire fonctionner les gros engins, mais ils se plaisent bien à Limbe et passent leur temps à draguer les filles. Pour couronner le tout, nous aurons trois millions de nouveaux jeunes plants l'an prochain. Les répercussions se feront sentir sur l'ensemble du projet et viendront s'ajouter aux problèmes que nous rencontrons déjà sur la pépinière. »

– Correspondance email d'un cadre d'Herakles Farms, octobre 2012 –

8. LE PROJET BÉNÉFICIERA DE « CONDITIONS DE CROISSANCE OPTIMALES⁴⁸ »

Herakles Farms a présenté à ses investisseurs des données irréalistes. Elle prévoit de récolter 24 tonnes de fruits par hectare sept ans après le repiquage, et 34 tonnes par hectare au bout de 10 ans⁴⁹ (lors du pic de production, lorsque les arbres atteignent leur niveau de rendement maximal).

Pourtant, même dans les conditions de production les plus intensives, les quantités produites au Cameroun lors du pic de production sont de 18 à 19 tonnes par hectare⁵⁰. Les prévisions d'Herakles Farms dépassent de loin les estimations du cabinet londonien Hardman & Co, qui table sur une production moyenne en Afrique de l'Ouest de 14,5 tonnes de fruits par hectare⁵¹.

Les chiffres avancés par Herakles Farms sont également supérieurs aux estimations d'Olam pour le Gabon, à savoir 26 tonnes par hectares pendant les années de pic de production, un rendement record pour l'Afrique⁵². Selon un spécialiste de la production d'huile de palme, les prévisions d'Herakles Farms sont irréalistes et, à ce jour, aucune entreprise d'exploitation d'huile de palme dans le monde n'a atteint un tel résultat, pas même les entreprises expérimentées impliquées dans le développement de nouveaux projets en Indonésie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Sarawak (Malaisie), aux Philippines ou en Amérique centrale et en Amérique du Sud⁵³.

TABLEAU PRÉVISIONNEL DES RENDEMENTS PRÉSENTÉ AUX INVESTISSEURS

| FFB Yield (ton/ha) | | OER Yield (% of FFB) | |
|--------------------|-------|----------------------|-------|
| PY3 | 8.69 | PY3 | 18% |
| PY4 | 12.16 | PY4 | 20.0% |
| PY5 | 15.17 | PY5 | 21.0% |
| PY6 | 18.30 | PY6 | 22.0% |
| PY7 | 23.74 | PY7 | 23.0% |
| PY8 | 27.21 | PY8 | 23.0% |
| PY9 | 32.77 | PY9 | 24.0% |
| PY10 | 34.16 | PY10 | 23.0% |
| PY11 | 33.81 | PY11 | 24.0% |
| PY12 | 34.16 | PY12 | 24.0% |
| PY13 | 34.16 | PY13 | 24.0% |
| PY14 | 31.38 | PY14 | 23.0% |
| PY15 | 29.64 | PY15 | 24.0% |
| PY16 | 32.77 | PY16 | 23.0% |
| PY17 | 27.91 | PY17 | 22.0% |
| PY18 | 29.30 | PY18 | 22.0% |
| PY19 | 24.90 | PY19 | 21.0% |
| PY20 | 23.62 | PY20 | 21.0% |
| PY21 | 20.03 | PY21 | 20.0% |
| PY22 | 18.06 | PY22 | 20.0% |
| PY23 | 15.40 | PY23 | 20.0% |
| PY24 | 14.63 | PY24 | 20.0% |
| PY25 | 13.90 | PY25 | 20.0% |
| PY26 | 13.20 | PY26 | 20.0% |
| PY27 | 12.54 | PY27 | 20.0% |
| PY28 | 11.92 | PY28 | 20.0% |
| PY29 | 11.32 | PY29 | 20.0% |
| PY30 | 10.76 | PY30 | 20.0% |

Herakles Farms prévoit que ses plantations seront entre 1,5 et 2,4 fois plus productives que toute autre plantation de la région et de l'ensemble Cameroun. Le manque de réalisme d'Herakles Farms risque non seulement de décevoir les investisseurs qui attendent des retours sur investissement élevés, mais aussi de frustrer le gouvernement camerounais et les communautés locales qui comptent sur l'entrée de recettes fiscales, la construction d'infrastructures et le développement de services de base qui leur avaient été promis au départ.

9. LE PROJET « ENGENDRERA D'ÉNORMES BÉNÉFICES À LONG-TERME POUR LE CAMEROUN⁵⁴ »

Dans sa communication, Herakles Farms met l'accent sur les avantages que représente ce projet pour la population camerounaise. L'entreprise affirme que le projet vise à « créer des emplois et du développement social et à améliorer le niveau de sécurité alimentaire, tout en intégrant les meilleures pratiques industrielles⁵⁵ ». Les objectifs commerciaux de l'entreprise ne sont mentionnés nulle part sur la page d'accueil internet de l'entreprise. Herakles Farms préfère dire qu'elle « s'engage à résoudre le problème complexe de la sécurité alimentaire en développant des projets d'agriculture durable⁵⁶ ».

Contrairement aux documents publics, les communications confidentielles à l'attention des investisseurs insistent sur les conditions très avantageuses qu'a obtenues Herakles Farms auprès du gouvernement camerounais (voir encadré ci-dessous).

Par rapport à celles octroyées en Malaisie, l'un des principaux pays producteurs d'huile de palme⁵⁸, ces conditions sont si avantageuses qu'on peut s'interroger sur les bénéfices qu'en tirera le Cameroun et sur les circonstances dans lesquelles le gouvernement a accepté de conclure un contrat aussi défavorable pour son pays⁵⁹.

Herakles Farms présente sa plantation comme un projet de développement. Dans l'un de ses documents, l'entreprise affirme que « l'équipe de la SGSOC s'est engagée à développer un partenariat durable sur le long terme avec le peuple camerounais⁶⁰ ». Mais elle tient un tout autre discours aux investisseurs : l'entreprise entend bien réaliser d'immenses bénéfices « en se retirant du projet par une introduction en bourse ou une cession [...] potentiellement dès 2017⁶¹ ».

« Tout au long de ma vie, je me suis considéré comme un défenseur de l'environnement et des pauvres. »

– Bruce Wrobel, septembre 2012⁵⁷ –

EXTRAIT DU DOCUMENT D'HERAKLES FARMS INTITULÉ *VALUE DRIVERS*⁵²

« **Terres** : [...] Le tarif de location initial est de 0,50 dollar par hectare et par an. Lorsque la plantation fournira une production en quantités commercialisables, ce tarif passera à un dollar par hectare et par an.

En Malaisie, le coût d'une terre de cette qualité est estimé entre 3 000 et 4 000 dollars par hectare non exploité. A prix équivalent, HF a débuté ses activités en 2009 sur des terres d'une valeur de 180 à 240 millions de dollars.

HF estime cependant que la valeur de sa concession actuelle au Cameroun est encore bien supérieure à celle d'une terre équivalente en Malaisie ! Cela est dû à plusieurs avantages clés :

Taxes : HF bénéficie d'une exonération de l'impôt sur les bénéfices pendant 10 ans à compter de la première production en quantités commerciales d'huile de palme brute. Nous bénéficions aussi d'une exonération sur d'autres taxes, notamment sur l'importation de biens et d'équipements et sur l'exportation de l'huile de palme brute. Au bout de 10 ans, l'impôt sur les bénéfices sera maintenu à un taux constant de 15 % pendant toute la durée restante du contrat.

À titre de comparaison, la Malaisie applique un impôt sur les bénéfices de 25 % et une taxe sur les exportations d'huile de palme brute à un niveau dépendant du prix de ce produit. En d'autres termes, le revenu net avant impôts au Cameroun est supérieur de 33 % à celui qui serait obtenu en Malaisie. Outre l'impôt sur les bénéfices, la Malaisie applique des taxes foncières calculées en fonction de la valeur de la terre.

Rien qu'au regard des taxes, HF estime que la valeur des terres de sa concession au Cameroun est supérieure de 30 % à celle de terres situées en Malaisie.

Coûts de la main d'œuvre : le coût de la main d'œuvre en Malaisie si situe en moyenne entre cinq et six euros par jour, soit près du double du salaire moyen au Cameroun. [...] Cet écart représente un gain de 50 dollars par tonne produite au Cameroun. En tablant sur une production moyenne de six tonnes d'huile par hectare, cette différence nous permettrait de réaliser une économie de 300 dollars par hectare et par an, soit environ 18 millions de dollars nets par an pour les 25 années du cycle de production, ou 450 millions de dollars au cours de chaque cycle de plantation. [...] Le chômage massif au Cameroun laisse penser qu'aucune pression salariale ne se fera sentir pendant de nombreuses années. [...]

Au regard des trois éléments décrits ci-dessus, HF estime que la valeur de sa terre au Cameroun est supérieure de 50 % à celle d'une terre équivalente exploitée en Malaisie, soit une valeur par hectare non exploité comprise entre 4 500 et 6 000 dollars.

La valeur de cette terre serait donc comprise entre 270 millions et 360 millions de dollars. »

Dans son document intitulé *Investment Opportunity*, Herakles Farms confirme les bénéfices très alléchants qu'elle prévoit de tirer de cet investissement : taux de rentabilité interne (TRI) d'au moins 40 % et, lors du retrait du projet, multiplication par 10 du capital investi.

EXTRAIT DU DOCUMENT D'HERAKLES FARMS INTITULÉ *INVESTMENT OPPORTUNITY* (MARS 2013)⁶³

Rendements attractifs et forte protection contre la chute des cours

- Objectifs : TRI d'au moins 25 % pour le flux de trésorerie d'exploitation ; lors du retrait du projet, TRI d'au moins 40 % et multiplication par 10 du capital investi.
- L'investissement n'est pas corrélé aux actions, obligations et actifs immobiliers ; forte protection contre l'inflation.
- Forte et rapide plus-value des actifs à chaque étape du développement jusqu'à la maturité opérationnelle.
- Important flux de trésorerie disponible généré par des actifs d'exploitation de plus de 30 ans, avec possibilité d'extension de la superficie.
- Secteur robuste et bien développé, avec une capitalisation totale de 100 milliards de dollars sur les marchés de l'huile de palme. »

Même si les prévisions financières d'Herakles Farms manquent de crédibilité, ces informations confirment que dès la conception du projet, une répartition inéquitable des bénéfices était envisagée.

CONCLUSION

Les investisseurs, les compagnies d'assurance (notamment le groupe Zurich Assurance) mais aussi les entreprises de communication ou toute autre entreprise qui envisagerait un partenariat ou une collaboration avec Herakles Farms devrait soigneusement évaluer les risques d'une telle initiative. Comme le montrent les documents que nous rendons publics, les supports de communication et de marketing publiés par Herakles Farms concernant son projet au Cameroun contiennent de nombreuses déclarations inexacts.

Les investisseurs et autres partenaires seraient bien inspirés d'examiner avec diligence les affirmations avancées par l'entreprise. Le gouvernement camerounais aurait tout intérêt à se pencher attentivement sur les informations contenues dans le présent rapport et sur les résultats des enquêtes officielles avant de délivrer des autorisations à Herakles Farms pour démarrer ses activités sur le terrain. Enfin, il faut que les communautés camerounaises affectées par ce projet aient accès à toutes les informations de ce type afin de donner leur accord au projet d'Herakles Farms.

Notes

- 1 La dénomination officielle et complète d'Herakles Farms est Herakles Farms LLC ; l'entreprise est immatriculée au Delaware.
 - 2 Oakland Institute, *Comprendre les investissements fonciers en Afrique, Herakles Farms au Cameroun...* Une déforestation massive travestie en projets de développement durable, septembre 2012. <http://www.oaklandinstitute.org/comprendre-les-investissements-fonciers-en-afrique-herakles-farms-au-cameroun-une-deforestation>.
 - 3 Herakles Farms, *Investment Opportunity*, mars 2013. Brochure téléchargeable sur : <http://www.oaklandinstitute.org/land-deals-africa-cameroon>.
 - 4 *Ibid*, p. 3.
 - 5 Communication interne d'un cadre d'Herakles Farms, octobre 2012.
 - 6 Voir l'article 7 du décret n° 76-166 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du Domaine National. <http://faolex.fao.org/docs/pdf/cmr127o.pdf>.
 - 7 La « convention d'établissement » est le principal accord conclu entre le gouvernement camerounais et la SGSOC, filiale camerounaise d'Herakles Farms ; elle définit les conditions de l'investissement de la SGSOC au Cameroun. Le texte de la convention est disponible sur : <http://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/SGSOC%20Convention%20with%20the%20Government%20of%20Cameroun.pdf>
 - 8 L'article 3(5) de la convention dispose que la SGSOC doit obtenir « tous les permis, autorisations et certificats d'enregistrements fonciers exigés aux termes de la législation en vigueur », bien qu'elle puisse pour ce faire demander l'aide du gouvernement.
 - 9 Une analyse du Centre pour l'environnement et le développement (CED) a soulevé des questions importantes concernant la légalité de la convention d'établissement passée entre la SGSOC et le gouvernement camerounais. Voir : Centre pour l'environnement et le développement, *Le treizième travail d'Héraklès ? Étude sur la concession foncière de SGSOC dans le Sud-Ouest du Cameroun*, février 2012. <http://www.relufa.org/documents/13emetravailHeracles.pdf>
- Voir également : Centre pour l'environnement et le développement et Relufa, *Above All Laws, How an American Company Operates Illegally in Cameroon*, février 2013. <http://www.relufa.org/documents/AboveAllLaws-HowanAmericanCompanyOperatesIllegallyinCameroon-Final.pdf>
- 10 Lettre ouverte de Bruce Wrobel, PDG d'Herakles Farms, en réponse au rapport publié en septembre 2012 par l'Oakland Institute. <http://heraklesfarms.com/docs/916OpenLetterBWrobel.pdf>
 - 11 *Ibid*.
 - 12 Herakles Farms, *Value Drivers*, mars 2013. Disponible sur : <http://www.oaklandinstitute.org/understanding-land-investment-deals-africa-cameroon>.
 - 13 *Ibid*.
 - 14 Herakles Farms, *Investment Opportunity*, mars 2013 op.cit.
 - 15 *Ibid*.
 - 16 Lettre circulaire N 092/LC/MINFOF/SG/DF relative aux procédures de délivrance et de suivi des autorisations de récupération du bois et des autorisations d'enlèvement du bois, article 1(2), 23 septembre 2009.
 - 17 Lettre ouverte de Bruce Wrobel, op.cit.
 - 18 Accord de partenariat volontaire entre l'Union européenne et la République du Cameroun sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés vers l'Union européenne (FLEGT), 6 avril 2011. L'article 9.3 dispose : « Le Cameroun vérifie la légalité des bois et produits dérivés exportés vers des marchés en dehors de l'Union, vendus sur les marchés intérieurs ainsi que des bois et produits dérivés importés ». <http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:092:0004:0125:FR:PDF>.
 - 19 Herakles Farms, Global Anti-Corruption Policy, disponible sur : <http://heraklesfarms.com/docs/HFGlobalAntiCorruptionPolicyJune%202012.pdf>.
 - 20 *Ibid*.
 - 21 Communication d'un employé d'Herakles Farms, 2012.
 - 22 Ministry of Forestry and Wildlife/Programme for Sustainable Management of Natural Resources (PSMNR), *Report: Fact finding mission on Herakles Farms (SGSOC) oil palm plantation project*, février 2013. http://cameroonveritas.files.wordpress.com/2013/04/03_01_2013_report-fact-finding-mission-sgsoc.pdf.
 - 23 Herakles Farms, *Investment Opportunity*, op.cit.
 - 24 Communication d'un informateur, mars 2013.
 - 25 Communication d'un employé d'Herakles Farms, avril 2013.
 - 26 Herakles Farms, *Value Drivers*, mars 2013, op.cit.
 - 27 Communication d'un informateur, avril 2013.
 - 28 Herakles Farms, *Investment Opportunity*, op.cit.
 - 29 *Ibid*.
 - 30 *Ibid*.
 - 31 Voir : Oakland Institute, *Comprendre les investissements fonciers en Afrique, Herakles Farms au Cameroun... Une déforestation massive travestie en projets de développement durable*, op.cit.
 - 32 Voir les procès suivants devant la Haute cour de la juridiction de Ndian, région du Sud-Ouest du Cameroun : SUIT No.: HCN/003OS/2011/1m/2011 du 31 août 2011, SUIT NO HCN/03/OS/2011 de février 2012 (début de l'injonction) et SUIT NO: HCN/003/OS/2011/4m/2012 d'avril 2012 (fin de l'injonction).
 - 33 Voir : Oakland Institute, *Comprendre les investissements fonciers en Afrique, Herakles Farms au Cameroun... Une déforestation massive travestie en projets de développement durable*, op.cit.
- Rapport de Mission de Contrôle, Ministry of Forestry and Wildlife, Delegation for the South West, Regional Brigade for Control, 27 avril 2012. Disponible sur : <http://www.oaklandinstitute.org/understanding-land-investment-deals-africa-cameroon>.
- 34 Observateur Indépendant, Rapport N° 040/O1/AGRECO-CEW. June, 2012. disponible sur : http://oicameroun.org/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=50&Itemid=33&limitstart=10..
 - 35 Oakland Institute, *Comprendre les investissements fonciers en Afrique, Herakles Farms au Cameroun... Une déforestation massive travestie en projets de développement durable*, op.cit.
 - 36 *Herakles Farms Frequently Asked Questions (FAQs) by General Public (Updated: 28 February 2013)*, février 2013, <http://heraklesfarms.com/docs/GeneralPublicFAQFeb2013.pdf>
 - 37 Oakland Institute, *Comprendre les investissements fonciers en Afrique, Herakles Farms au Cameroun... Une déforestation massive travestie en projets de développement durable*, op.cit.
 - 38 Communication d'un informateur, mars 2013.
 - 39 Communication d'un informateur, mars 2013.
 - 40 Herakles Farms, *Investment Opportunity*, op.cit.
 - 41 *Ibid*.
 - 42 Munden Project et Rights and Resources Initiative, *The Financial Risks of Insecure Land Tenure: An Investment View*, décembre 2012. http://www.rightsandresources.org/documents/files/doc_5715.pdf
 - 43 *Ibid*, p. 18. D'après le rapport, les « actes de coercition » sont définis par l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) comme « le fait de porter atteinte ou de causer du tort, ou de menacer de porter atteinte ou de causer du tort, directement ou indirectement, à une partie ou à ses biens dans le but d'influencer indûment ses actions [...] Il peut s'agir d'actions illégales effectives, ou de menaces d'entreprendre de telles actions, notamment des préjudices corporels, l'enlèvement, des dommages matériels ou des dommages à un bien reconnu juridiquement afin d'obtenir un avantage indu ou d'échapper à une obligation. »

- 44 Ministry of Forestry and Wildlife / Programme for Sustainable Management of Natural Resources (PSMNR), *Report: Fact finding mission on Herakles Farms (SGSOC) oil palm plantation project*, op.cit.
- 45 Herakles Farms, *Investment Opportunity*, Executive Summary, mars 2013. Brochure disponible sur : <http://www.oaklandinstitute.org/land-deals-africa-cameroon>
- 46 Herakles Farms, *Investment Opportunity*, op.cit.
- 47 Communication email d'un employé d'Herakles Farms, novembre 2012.
- 48 Herakles Farms, *Investment Opportunity*, p. 5, op.cit.
- 49 Herakles Farms, Financial tables, obtenues par l'Oakland Institute en mars 2013.
- 50 Lebailly P. et Tentchou J., *Etude sur la filière porteuse d'emploi "palmier a huile"*, Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Organisation Internationale du Travail, novembre 2009, p. 33.
- 51 *Commercial Viability & Value Creation In West African Palm Oil*, Hardman & Co, non daté, http://www.hardmanandco.com/Research/Bali_Palm_Oil_Conference_Presentation.pdf.
- 52 Flexnews, <http://www.flex-news-food.com/console/PageViewer.aspx?page=33410>.
- 53 Communication avec un informateur, mars 2013.
- 54 Lettre ouverte de Bruce Wrobel, op.cit.
- 55 *Ibid.*
- 56 Site Internet d'Herakles Farms, <http://heraklesfarms.com>. Consulté le 7 avril 2013
- 57 Lettre ouverte de Bruce Wrobel, op.cit.
- 58 Herakles Farms, *Value Drivers*, mars 2013. Disponible sur : <http://www.oaklandinstitute.org/understanding-land-investment-deals-africa-cameroon>.
- 59 *Ibid.*
- 60 Herakles Farms, *Achieving Sustainable Development in Southwest Cameroon*, mars 2012.
- 61 Herakles Farms, *Investment Opportunity*, Executive Summary, p. 5, op.cit.
- 62 *Value Drivers*, op.cit.
- 63 *Investment Opportunity*, op.cit.

Copyright © 2013 Oakland Institute et Greenpeace International

Ce rapport a été rédigé par Frédéric Mousseau, avec la contribution de chercheurs d'Oakland Institute et de Greenpeace International.

Graphisme : amymade graphic design, amymade@gmail.com, amymade.com

Crédit photo : © Greenpeace / Alex Yallop

L'Oakland Institute est un groupe de réflexion indépendant qui vise à promouvoir des idées innovantes et des initiatives audacieuses face aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux les plus pressants.

Greenpeace est une organisation indépendante des États, des pouvoirs politiques et économiques. Elle agit selon les principes de non-violence et de solidarité internationale en réponse à des problématiques environnementales globales. Son but est de dénoncer les atteintes à l'environnement et d'apporter des solutions qui contribuent à la protection de la planète et à la promotion de la paix.

Pour toute information, veuillez contacter :

info@oaklandinstitute.org

The Oakland Institute, PO Box 18978 Oakland, CA 94619 USA www.oaklandinstitute.org

ou

karine.jacquemart@greenpeace.org, Karine Jacquemart, Greenpeace International Africa Forest Coordinator, Greenpeace International, Ottho Heldringstraat 5, 1066 AZ, Amsterdam, Netherlands, <http://www.greenpeace.org>